



PASS SANTÉ 2020 JEUNES



Comment l'obtenir ?

Le dispositif « PASS Santé Jeunes » est proposé aux **jeunes filles et garçons de moins de 26 ans**, résidant en Provence-Alpes-Côte d'Azur et pouvant justifier d'un des statuts suivants : lycéen(ne), étudiant(e), apprenti(e), stagiaire de la formation professionnelle ou inscrit(e) en mission locale, en service civique ou à Pôle emploi. Le jeune fait sa demande de chéquier exclusivement par téléprocédure sur passantejeunes.maregionsud.fr

Comment s'effectue le remboursement ?

Les coupons sont remboursés directement aux professionnels de santé par la Région Sud.

Le professionnel de santé renseigne sur le coupon : **la date de l'acte, son numéro SIRET, le montant réel facturé et appose son nom, sa signature et son cachet au verso. Le chéquier PASS Santé Jeunes est valable pour l'année en cours indiquée sur les coupons. Soyez vigilants à la date d'expiration des coupons (31/12 de chaque année).***

Pour la première demande, il convient de joindre le **bordereau d'identification** (dernière page du guide pratique à l'attention des professionnels de santé) et **un RIB**.

Le professionnel de santé envoie le coupon (sans autre justificatif) à l'adresse suivante (sans affranchissement) :

DARII – Service Recherche, Enseignement supérieur, Santé et Innovation - Pass Santé Jeunes

Libre réponse 34143 - 13599 Marseille cedex 20

* Ces coupons vous seront remboursés jusqu'au 31/03 de l'année suivante

Que contient-il ?

Vous êtes médecin généraliste, gynécologue, pédiatre, sage-femme ou dermatologue-vénérologue :

- **1 coupon « 1^{re} consultation médicale »**, valeur faciale maximum de remboursement de la Région : **33 €**
- **1 coupon « 2^e consultation médicale »**, utilisable le cas échéant chez le professionnel de santé ayant assuré la 1^{re} consultation (visite de contrôle ou pose d'un contraceptif). Valeur faciale maximum de remboursement de la Région : **42 €**

Vous êtes médecin biologiste ou laboratoire de biologie médicale :

- **1 coupon « analyses biologiques »**, valeur faciale maximum de remboursement de la Région : **30 €**

Pour une contraception régulière :

Vous êtes pharmacien :

- **1 coupon « implant ou D.I.U. »**, valeur faciale maximum de remboursement de la Région : **130 €**

OU

- **4 coupons « pilule, patch, anneau, diaphragme »**, **UN SEUL COUPON DE CONTRACEPTION PAR TRIMESTRE**

Valeur faciale maximum de remboursement de la Région : **22,50 €**

- **1 coupon « préservatif »**, Valeur faciale maximum de remboursement de la Région : **20 €**

Pour toute information concernant le Pass Santé Jeunes

04 88 73 80 00 ou pass-sante@info-maregionsud.fr

Pour commander le chéquier : passantejeunes.maregionsud.fr

www.parlons-sexualites.fr

Site du Planning familial des Bouches-du-Rhône - partenaire Région